

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 20h00, le Conseil Municipal de Rivières s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Christophe HERIN, Maire.

Présents : ANTOONS Benjamin, BRILLANT Marie-Thérèse, CAILHOL Marjorie, CASAGRANDE Hervé, CHOPO Guy, DON Daniel, FERRET Myriam, FRAYSSE Jean-Michel, HERIN Christophe, PRIOUL Pascale, RAYNAL Laury, SIEURAC Sandrine, SOLAGES (de) Hervé.

Absents excusés : CORTESE Kelly, CHAPERON Hervé.

Procurations : CHAPERON Hervé à SIEURAC Sandrine, CORTESE Kelly à ANTOONS Benjamin.

Secrétaire de séance : FERRET Myriam.

L'ordre du jour appelle les questions suivantes :

A/ Installation des conseillers municipaux

Sont installés au titre de Conseillers Municipaux suite au scrutin du 15 mars 2026 :

Monsieur	ANTOONS Benjamin
Madame	BRILLANT Marie-Thérèse
Madame	CAILHOL Marjorie
Monsieur	CASAGRANDE Hervé
Monsieur	CHAPERON Hervé
Monsieur	CHOPO Guy
Madame	CORTESE Kelly
Monsieur	DON Daniel
Madame	FERRET Myriam
Monsieur	FRAYSSE Jean-Michel
Monsieur	HERIN Christophe
Madame	PRIOUL Pascale
Madame	RAYNAL Laury
Madame	SIEURAC Sandrine
Monsieur	SOLAGES (de) Hervé

Il est précisé que l'Equipe est pourvue de 2 candidats supplémentaires au titre de remplaçants. Il s'agit de Madame Pauline COMBETTES et Monsieur Nicolas MIGEON. Ces derniers entreront en fonction en cas de démission ou décès de l'un des conseillers.

Il est procédé à l'énumération du nom des Conseillers Communautaires qui représenteront la commune au sein de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet :

- M. HERIN Christophe
- Mme SIEURAC Sandrine

Compte rendu du scrutin du 15 mars 2026 (Elections Municipales)

Monsieur Le Maire rappelle que le choix des Electeurs Riviérois lors des Elections Municipales s'est porté sur la seule et unique liste « *Rivières, Ensemble pour demain* ». Le Procès-Verbal permet de constater les suffrages obtenus suivants :

Nombre d'électeurs inscrits : 797

Nombre de votants : 456

Suffrages exprimés : 403

« RIVIERES, ENSEMBLE POUR DEMAIN » <i>Liste conduite par HERIN Christophe</i> - Maire sortant -
403

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur HERIN Christophe, Maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus, installés dans leurs fonctions. Il a précisé que dans les communes de plus de 1 000 habitants, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel.

Madame Myriam FERRET a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Madame Marie-Thérèse BRILLANT, Doyenne d'âge, a présidé l'Assemblée jusqu'à la proclamation du Maire.

Madame Sandrine SIEURAC et Monsieur de SOLAGES Hervé sont nommés assesseurs.

B/ Election du Maire

Le vote s'est déroulé tel que précisé sur le Procès-Verbal qui suit en annexe.

Monsieur HERIN Christophe est proclamé Maire et immédiatement installé.

2026/010 – Délibération : Détermination du nombre d'Adjoints

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'Adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Adopté à l'Unanimité.

B/ Election des Adjoints

Le vote s'est déroulé tel que précisé sur le Procès-Verbal qui suit en annexe.

Sont proclamés Adjoints et immédiatement installés :

- **Première Adjointe** : Madame FERRET Myriam
- **Deuxième Adjoint** : Monsieur DON Daniel
- **Troisième Adjointe** : Madame BRILLANT Marie-Thérèse
- **Quatrième Adjoint** : Monsieur CHOPO Guy

Lecture de la Charte de l'Elu local

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élus local dont une copie est remise à chacun.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 4 mars 2026

Les Elus sont invités à approuver le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 4 mars 2026, reçu en amont pour lecture. Aucune observation n'est faite.

2026/011 – Délibération : Indemnités de fonction d'Elu(e)s

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- d'accorder le paiement de l'indemnité de fonction de Maire, au taux de 51% de l'IB 1027, à Monsieur Christophe HERIN, à compter du 21 mars 2026.
- d'accorder le paiement des indemnités de fonction du premier Adjoint, au taux de 10% de l'IB 1027, à Madame Myriam FERRET, à compter du 21 mars 2026.
- d'accorder le paiement des indemnités de fonction des deuxième, troisième et quatrième Adjoints, au taux de 15.5% de l'IB 1027 à Monsieur Daniel DON, Madame Marie-Thérèse BRILLANT et Monsieur Guy CHOPO, à compter du 21 mars 2026.
- d'accorder la possibilité de paiement d'indemnités de fonction à des Conseillers Délégués nommés en cours de mandat, à des taux variant entre 3.5% et 7% de l'IB 1027, à une date ultérieure.

Les indemnités des élus sont récapitulées dans l'annexe ci-dessous :

Fonction	Noms	Taux appliqués IB 1027	Montant mensuel brut
Maire	HERIN Christophe	51.00 %	2096.00 €
1 ^{er} Adjoint	FERRET Myriam	10.00 %	411.00 €
2 ^e Adjoint	DON Daniel	15.50 %	637.00 €
3 ^e Adjoint	BRILLANT Marie-Thérèse	15.50 %	637.00 €
4 ^e Adjoint	CHOPO Guy	15.50 %	637.00 €
Conseiller Délégué n°1	A nommer en cours de mandat	03.50 %	144.00 €
Conseiller Délégué n°2	A nommer en cours de mandat	07.00 %	288.00 €

Adopté à l'Unanimité.

2026/012 – Délibération : Désignation de délégués aux différents syndicats

Il convient de procéder à l'élection des délégués titulaires, puis à l'élection des délégués suppléants sur les différents syndicats où un rôle de responsabilité et de participation leur sera demandé. Il est convenu ce qui suit :

Organismes	Titulaires	Suppléants
SIVU Piscine d'Aiguelèze	CHOPO Guy & HERIN Christophe	ANTOONS Benjamin
SDET	DON Daniel	FRAYSSE Jean-Michel
SMAEP	CHAPERON Hervé	FRAYSSE Jean-Michel
C.A GAILLAC-GRAULHET	HERIN Christophe	SIEURAC Sandrine
ALSH « Les Elfes des Vignes »	HERIN Christophe	PRIOUL Pascale
CNAS	FERRET Myriam	SIEURAC Sandrine
AGEDI	BRILLANT Marie-Thérèse	HERIN Christophe
AUDEO	CHOPO Guy	

Adopté à la Majorité.

Questions diverses :

Mise en place des Commissions obligatoires, communales et groupes de travail

Monsieur le Maire énumère les différentes commissions obligatoires, commissions communales ainsi que les thèmes des groupes de travail instaurés. Il propose un tour de table pour connaître les souhaits des élus à qui il est demandé de confirmer leur souhait par retour de mail, via les tableaux de positionnement qui leur sera prochainement adressé.

Fonctionnement des séances de Conseils Municipaux et des réunions de l'Exécutif

Il est précisé que les réunions de conseils municipaux se dérouleront mensuellement le mercredi à 20h30 à la salle de réunion (sauf exception). Les convocations seront envoyées le vendredi qui précède la date concernée avec ses annexes ainsi que le Procès-Verbal de la séance précédente en vue de son approbation lors de la séance qui suit.

Concernant les réunions d'Exécutif, elles se dérouleront hebdomadaire le mardi matin.

Présentation du personnel communal

Le Maire énumère le nom des 6 agents en poste et explique leurs fonctions respectives. Il précise que le secrétariat est à disposition des Elus pour toutes questions liées à la présentation et à l'organisation de la vie communale. Pour cela, se rapprocher de Madame Carole GOMEZ qui répondra aux questions, sur un moment défini au préalable.

Echéance à venir

A des fins d'organisation, la date du prochain conseil municipal est arrêtée au mercredi 15 avril à 18h30 (vote des budgets communaux et lotissement).

Emprunts

Monsieur le Maire explique à la nouvelle équipe les engagements pris par la précédente au niveau des demandes en cours auprès des banques visant à assurer le financement de la rénovation de la mairie et la construction du cabinet médical/logements. Ce sujet fera l'objet d'une délibération lors du prochain conseil municipal.

Sont annexés au présent Procès-Verbal de séance :

- *Procès-Verbal d'installation du Maire et ses Adjointes*
- *Proclamation des résultats de l'élection du Maire et des Adjointes*
- *Tableau du Conseil Municipal*

Fin de la séance : 21h59

Les délibérations du Conseil Municipal et les documents annexés, sont consultables dans leur intégralité au secrétariat de mairie.

**Le Secrétaire de séance,
Myriam FERRET.**

**Le Maire,
Christophe HERIN.**